Règlement

Édition 2025

TRIATHLON

CADETS DE GASCOGNE

SWIM • BIKE • RUN

Samedi 30 Août 2025

&

Dimanche 31 Août 2025

Dernière mise à jour le : 17-06-25. Sous réserve de modifications

TRIATHLON
CADETS DE GASCOGNE
SWIM · BIKE · RUN

Table des matières

ART.1 - ORGANISATION 4

ART.2 - RÈGLEMENT F.F TRI 4

ART.3 - ÉPREUVES OUVERTES LICENCIÉS ET NON LICENCIÉ 4

3.a Catégories 4

3.b Distances 4

ART.4 - INSCRIPTION 5

4.a Licences sportives et certificat médical 5

4.b Tarifs d'inscription (hors frais de dossier) 7

4.c Remises club (Ces remises se calculent au nombre de dossards pris et non de participants) 7

ART.5 – ANNULATION ET DELAI DE RETRACTATION 8

5.a Annulation d'une épreuve 8

5.b Annulation d'un athlète 8

5.c Changement de format d'épreuve 8

5.d Délai de rétractation 8

ART.6 - REVENTE OU CESSION DE DOSSARD 9

ART.7 - ASSURANCE 9

ART.8 – AVANT COURSE 9

8.a Retrait des dossards 9

8.b Aire de transition 9

8.c Briefing de course 10

8.d Comportement général du concurrent 10

ART.9 – NATATION 10

ART.10 – CYCLISME 11

ART.11 – COURSE A PIED 11

ART.12 – TEMPS LIMITES 12

ART.13 – RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE 12

ART.14 – ARBITRAGE 13

14.a Liste des sanctions 13

14.b Zone de pénalité 14

14.b Durée des pénalités 14

ART.15 – DOPAGE 14

ART.16 – RECOMPENSES ET PRIMES 14

15.a Remise des récompenses 14

15.b Grille de prix 15

15.c Trophée du `meilleur grimpeur ” 15
ART.17 – RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT 15
ART.18 – OBJETS TROUVES OU PERDUS 16
ART.19 – DROITS A L’IMAGE 16
ANNEXES 16

ART.1 - ORGANISATION

Le Triathlon des Cadets de Gascogne est organisé par L'association Casteljaloux Organisation Triathlon 47 en partenariat avec le club de Layrac Triathlon 47. **L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon et la Ligue Nouvelle Aquitaine**. Les épreuves se dérouleront les 30 et 31 août 2025 sur le Site Lac de Clarens, Casteljaloux 47700.

ART.2 - RÈGLEMENT F.F TRI

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI 2025.
Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.
La règlementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

ART.3 - ÉPREUVES OUVERTES LICENCIÉS ET NON LICENCIÉ

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés.

3.a Catégories

Triathlon 6/7 ans : Ouverte aux Mini-poussins (2018-2019).
Triathlon 8/9 ans : Ouverte aux Poussins (2016-2017).
Triathlon 10/11 ans : Ouverte aux Pupilles (2014-2015).
Triathlon XS : Ouverte à partir des benjamins (2012-2013).
Triathlon S : Ouverte à partir des cadets (2008-2009) en individuel et des benjamins (2012-2013) en relais (un benjamin ou un minime ne peut effectuer qu'une épreuve sur les trois).
Triathlon M : Ouverte à partir des juniors (2006-2007) en individuel et des cadets (2008-2009) en relais (un cadet ne peut effectuer qu'une épreuve sur les trois).
Triathlon L : Ouverte à partir des juniors (2006-2007) en individuel et en relais.

3.b Distances

	6/7 ans	8/9 ans	10/11 ans	XS	S	M	L
Natation	50 m	100 m	200 m	400 m	750 m	1500 m	1900 m
Cyclisme	1 Km	2 Km	4 Km	9 Km	19,5 Km	39,5 Km	89 Km
Course à pied	0,5 Km	1 Km	1,5 Km	2,5 Km	5 Km	10 Km	20,5 Km

Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable. Donc bien observer les parcours avant l'épreuve. Ce ne sont pas aux arbitres ou signaleurs de vous guider ou de compter les tours le cas échéant.

Pour les mineurs non licenciés à la F.F.TRI :

Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve.
Ce document est en annexe.

ART.4 - INSCRIPTION

Toutes les inscriptions sont réalisées exclusivement par internet, par l'intermédiaire de notre prestataire, avec paiement en ligne sécurisé. Pour être validée toute inscription doit inclure les droits d'inscription et l'acceptation du présent règlement.
Le concurrent reconnaît avoir lu le règlement, accepte les termes du contrat que constitue le bulletin d'inscription et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.
La date limite d'inscription en ligne est fixée **au vendredi 29 août 2025 à 10h00**.
Les inscriptions seront possibles sur place avec majoration (voir article 4.b)

4.a Licences sportives et certificat médical

Conformément aux articles 1.3 et 3.2.1 de la réglementation sportive 2025 de la FFTRI, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFTRI compétition** (en cours de validité à la date de la manifestation. Support papier ou numérique.
- Soit d'une licence sportive compétition fédération étranger (en cours de validité à la date de la manifestation). Support papier ou numérique.

Pour les non-licenciés (es) majeurs ou licence sportive FFTRI loisirs, dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par le **Formulaire Info Santé** (**en annexe**).

- Après lecture, il suffit de compléter l'attestation de bonne compréhension du FIS.

Pour les non-licenciés (es) mineurs, Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au **questionnaire de santé** (**en annexe**) du mineur conduisent à un examen médical.

- Si toutes les réponses sont négatives, il suffit de compléter positivement l'attestation du questionnaire sur l'autorisation parentale (**en annexe**) et la joindre à l'inscription.
- Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut consulter un médecin pour établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de **moins de six mois** et le joindre en plus de l'autorisation parentale lors de l'inscription.

Les non-licenciés (es) (mineurs et majeurs), doivent prendre un **Pass Compétition.**

En cas d'impossibilité de présentation de sa licence., le concurrent devra faire l'acquisition d'un Pass compétition dans les mêmes conditions qu'un non-licencié.

TYPE DE LICENCE	ACCÈS (Fonction de la catégorie d'âge)	CERTIFICAT MÉDICAL	PASS COMPÉTITION
Fédération Française de Triathlon licence « compétition »	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	**Mineur :** Questionnaire de santé **Majeur :** Formulaire info santé	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, si uniquement partie natation sur relais	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, si uniquement partie vélo sur relais	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, si uniquement partie course à pied sur relais	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, si partie natation et course à pied sur relais	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	**Mineur :** Questionnaire de santé **Majeur :** Formulaire info santé	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	**Mineur :** Questionnaire de santé **Majeur :** Formulaire info santé	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union	Manifestations compétition	**Mineur :** Questionnaire de santé **Majeur :** Formulaire info santé	Obligatoire
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	**Mineur :** Questionnaire de santé **Majeur :** Formulaire info santé	Obligatoire

4.b Tarifs d'inscription (hors frais de dossier)

Tout concurrent non-licencié FFTRI ou non-licencié FFTRI compétition devra s'acquitter, en plus du tarif d'inscription, d'un Pass Compétition dont le montant est précisé ci-dessous. Un relais sur l'épreuve S ou un relais sur l'épreuve L peuvent être composés de concurrents licenciés et non-licenciés. Tout concurrent non-licencié FFTRI ou non-licencié FFTRI compétition présent dans une équipe ou un relais avec des licenciés devra également s'acquitter d'un Pass Compétition.

Format	Jusqu'au 30/08/2024	Pass compétition FFTRI (non licencié et licence loisirs)	Majoration sur place dans la limite des places disponibles
Kids	5 €*	+ 2 €	--
XS	25 €*	+ 3 €	3 €
S	35 € *	+ 5 €	5 €
S Relais	49 € / Equipe*	+ 2 € / Equipier	10 € / Equipe
M	65 €*	+ 20 €	10 €
M Relais	80 € / Equipe*	+ 5 € / Equipier	15 € / Equipe*
L	115 €*	+ 40 €	20 €
L Relais	140 € / Equipe*	+ 10 € / Equipier	20 € / Equipe*

* Hors frais de dossier

4.c Remises club (Ces remises se calculent au nombre de dossards pris et non de participants)

- **Jusqu'au 30 avril 2025**

Au 10ème dossard, (toutes courses confondues **hors kids**) remise de 10% et 1% de plus à chaque inscription supplémentaire dans la limite de 30%. Exemple, si vous prenez 15 dossards vous bénéficiez de 15 % de remise, vous prenez 20 dossards vous bénéficiez de 20 % de remise.

- **Du 1er mai au 31 juillet 2025**

De 11 à 20 dossards, 10% de remise.
De 21 à 30 dossards, 15% de remise.
A partir de 31 dossards, 20% de remise.

Pour bénéficier des remises club, contactez-nous par mail à cotcasteljaloux47@gmail.com et il est impératif que le **règlement soit effectué en une seule et unique transaction** avant la date butoir de chaque période de tarification.

(Offres non cumulables avec d'autres remises exceptionnelles).

ART.5 – ANNULATION ET DELAI DE RETRACTATION

5.a Annulation d'une épreuve

Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.
Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés.
Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.

5.b Annulation d'un athlète

En cas d'annulation de l'épreuve le jour même, les frais d'engagement ne seront pas remboursés.
Pour toute annulation du concurrent, quelle qu'en soit la cause, notifié par écrit :
- Avant le 31 juillet 2025 : les frais d'engagements seront remboursés à hauteur de 70%
- Du 1er août au 15 août 2025 : les frais d'engagements seront remboursés à hauteur de 50%
- Du 16 août au 24 août 2025 : les frais d'engagements seront remboursés à hauteur de 30%
- A partir du 25 août 2025 : les frais d'engagements ne seront pas remboursés

5.c Changement de format d'épreuve

Les changements d'épreuve sont possibles jusqu'au dimanche 24 août 2025 sur demande du participant en fonction :
- En cas de changement pour un format inférieur, l'athlète ne bénéficiera d'aucun remboursement. (Sauf si annulation dans les conditions de l'article 5.b puis nouvelle inscription).
- En cas de changement pour un format supérieur, l'athlète devra régler des frais supplémentaires de 5€ en plus de la différence de prix.

5.d Délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf cas énoncés aux articles 5.b et 5.c).

ART.6 - REVENTE OU CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART.7 - ASSURANCE

L'organisateur, affilié à la FFTRI, est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite par cette dernière auprès de la MAIF sous son contrat N° 4 464 742K pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ART.8 – AVANT COURSE

8.a Retrait des dossards

Chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité, valider la feuille d'émargement, et vérifier les données le concernant.
Les dossards de plusieurs concurrents d'un même club peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale, et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné.

8.b Aire de transition

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.
Avant la course, les concurrents font valider leur matériel par les arbitres pour accéder à l'aire de transition :

- Casque sur la tête fixé et ajusté
- Dossard entièrement visible par les arbitres, épinglé par 3 points d'attache à l'aide d'une ceinture porte-dossard **obligatoire**
- Étiquette tige de selle installée
- Puce de chronométrage installée à la cheville gauche. **En cas de perte elle sera facturée 50 euros.**

Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.
Une consigne surveillée est mise à disposition pour le dépôt des sacs et matériels.
Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit, toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée (ou tapis).

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifié avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.
Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).
Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée.
Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire de transition pour application de cette règle :

- Montée après la ligne au départ
- Descente avant la ligne au retour

8.c Briefing de course

Un briefing de course sera fait par le directeur de course et par l'arbitre principal avant chaque épreuve. Il s'effectuera au départ natation 15 minutes avant le départ de l'épreuve (Au moment du départ de chaque catégorie pour les épreuves jeunes).

Aucune réclamation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité expliquée dans cet exposé.

8.d Comportement général du concurrent

Il doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisie de la commission disciplinaire.
Il ne peut pas utiliser des radios, téléphones portable, lecteurs MP3, baladeurs ou tout autre écouteur, cela est interdit aux concurrents durant toute la compétition. (Sauf en cas d'urgence sécuritaire)
Il prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue.
La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve. En **cas d'abandon** l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur. **En cas de perte elle sera facturée 50 euros.**

ART.9 – NATATION

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°.
La partie natation peut se réaliser en maillot de bain, caleçon de bain ou en tri fonction si la température de l'eau est supérieure à 16°C. Si la combinaison néoprène est portée, l'un des textiles cités ci-dessus est obligatoire sous la combinaison.
Les aides artificielles sont interdites (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs, …) ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.
Le port du bonnet est obligatoire. **(Obligation de porter le bonnet offert par l'organisation – hors kids)**
Les parcours natation des différentes épreuves seront matérialisés par des bouées.
Le concurrent est autorisé à marcher ou courir sur le fond uniquement au départ et à l'arrivée. Il est interdit d'utiliser le fond, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage. Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.
Les officiels sont autorisés à arrêter un concurrent pour raison de sécurité, ou quand le temps limite annoncé est dépassé.

ART.10 – CYCLISME

Le dossard doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 points de fixation à la ceinture porte dossard. Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle. Les vélos doivent respecter la règlementation fédérale. Le **port du casque à coque rigide et homologué** est obligatoire, jugulaire fermée. Hormis les épreuves jeunes, **les circuits ne sont pas fermés à la circulation**.
Les parcours vélos (hors kids) sont réalisés sur des itinéraires bénéficiant du **régime de priorité de passage**.
L'application de ce régime dérogatoire est assurée par des signaleurs facilitant la progression à chaque carrefour dans lequel l'axe emprunté par l'épreuve ne présente pas de caractère prioritaire. Sauf indication contraire desdits signaleurs, le respect strict du code de la route s'impose donc (ne pas couper les virages, rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route et ne pas doubler dans les ronds-points). Le **drafting est interdit**, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration abri, les arbitres veilleront à faire appliquer les distances, entre deux athlètes, régie par la FFTRI, sous peine de pénalités prévues par la FFTRI. Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « Zone de pénalité » pour le triathlon distance S, 2 minutes pour le triathlon M et 5 minutes pour le triathlon L située à la fin du parcours vélo.

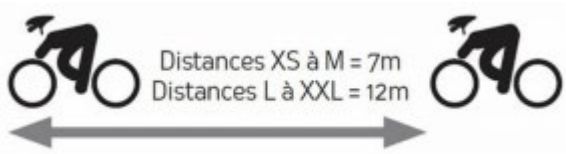

Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et ronds-points.
Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.
L'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique ou aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle sont strictement interdits sur l'ensemble du parcours sous peine de disqualification. Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors des zones de propreté sous peine de pénalité.
Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreurs de parcours, seul le concurrent est responsable. Donc bien observer les parcours avant l'épreuve. **Ce ne sont pas aux arbitres ou signaleurs de vous guider ou de compter les tours le cas échéant.**

ART.11 – COURSE A PIED

Dossard non plié doit être porté visible sur le devant pendant toute la course qui sera au plus bas niveau de la taille, fixé par au moins 3 points de fixation à la ceinture porte dossard.
Le torse nu est interdit sur les parties cyclistes et course à pied. À 200 mètres de la ligne d'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve. Les bretelles de la tenue de la course seront gardées sur les épaules. La nudité est interdite.
Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreurs de parcours, seul le concurrent est responsable. Donc bien observer les parcours avant l'épreuve. Ce ne sont pas aux arbitres ou signaleurs de vous guider ou de compter les tours le cas échéant.
Pour les épreuves M et L, un chouchou sera donné par l'organisation au départ du deuxième tour et devra être présenté à l'arrivée sous peine de disqualification.
Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés à pied ou à vélo sur le circuit course à pied. Un vélo ouvreur précédera le premier homme et la première femme.

ART.12 – TEMPS LIMITES

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre : - A la sortie de l'eau (fin natation) – A l'entrée dans l'Aire de Transition (fin vélo) - Au passage sur le site à la fin du 1er tour de course à pied pour le format Olympique. Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de la ligne d'arrivée. Pas de temps limite sur le format XS.

Temps limites			
	Format L	Format M	Format S
Heure départ course	10h30	9h00	13h30
Natation	**1h10**	**1h00**	**0h30**
	11h40	10h00	14h00
Natation + Vélo	**4h30**	**2h30**	**1h30**
	15h10	11h30	15h00
Natation + vélo + cap1	**5h30**		
	16h10		
Temps course maxi	**7h00**	**4h00**	**2h15**
	17h40	13h00	15h45

ART.13 – RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.
XS = pas de ravitaillement vélo - 1 ravitaillement sur le parcours CAP, 1 sur la ligne d'arrivée.
S = pas de ravitaillement vélo - 2 ravitaillements sur le parcours CAP, 1 sur la ligne d'arrivée.
M = pas de ravitaillement vélo - 4 ravitaillements sur le parcours CAP, 1 sur la ligne d'arrivée.
L = 2 ravitaillements sur le parcours vélo au Km 44 et 75 - 8 ravitaillements sur le parcours CAP, 1 sur la ligne d'arrivée.

Aucun point de ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.
Les athlètes doivent transporter leur ravitaillement personnel et leur matériel de réparation.

ART.14 – ARBITRAGE

14.a Liste des sanctions

- Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.
- Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :
    * Averti : verbalement
    * Sanctionné : demande de remise en conformité par **carton jaune** ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un **carton bleu** ; disqualification par un **carton rouge**.

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	-
Carton Jaune « Stop&Go »	Mise en conformité (la faute pouvant être corrigée) ou rappel réglementaire	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	-
Carton Bleu	Uniquement sur la partie cycliste pour une faute d'aspiration-abri	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Pénalité »	Zone de pénalité
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre - Absence de Dossard à l'arrivée	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course et retour sous sa responsabilité
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôle "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course et retour sous sa responsabilité
Disqualification automatique	- 2 Cartons bleus sur Distance XS à M - 3 Cartons bleus sur Distance L à XXL - Non-respect du nb de tours - Pénalité non effectuée	Pas d'information		Disqualification

- Les décisions des arbitres sont sans appel.

14.b Zone de pénalité

La zone de pénalité mises en place pour le non-respect de la règle aspiration-abri (carton bleu) **se situe juste avant l'entrée du parc vélo**, dans la zone de descente.

L'athlète pénalisé entre dans la zone de pénalité et informe l'arbitre de son numéro de dossard ainsi que du nombre de pénalités à effectuer.
Si l'athlète quitte la zone, l'arbitre lui demandera de revenir et le décompte sera suspendu.
En cas d'une utilisation des toilettes le temps de la pénalité sera suspendu jusqu'au retour dans la zone de pénalité.
Dans la zone de pénalité, l'athlète ne peut consommer que la nourriture et/ou le liquide qui se trouvent sur son vélo ou sur lui.
Il est interdit de modifier l'équipement ou d'effectuer tout type de maintenance du vélo lors du temps de pénalité.

14.b Durée des pénalités

Distances XXS à S -> **1 min**
Distance M -> **2 min**
Distances L, XL, XXL -> **5 min**

ART.15 – DOPAGE

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant à l'une de nos épreuves, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

ART.16 – RECOMPENSES ET PRIMES

15.a Remise des récompenses

Un classement général est réalisé pour chacune des épreuves du premier au dernier en fonction du temps réalisé sur la distance. Des classements spécifiques sont proposés sur les épreuves.
Pour toutes les épreuves, **les récompenses ne sont pas cumulables par un athlète classé au général et en groupe d'âge**. Les catégories récompensées seront identiques sur toutes les épreuves pour les femmes et les hommes.

	Scratch			Benjamin			Minime			Cadet			Junior			Sénior			Master			Mixte		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
XS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓			✓					
S	✓	✓	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓					
S Relais	✓																					✓		
M	✓	✓	✓										✓			✓			✓					
M Relais	✓																					✓		
L	✓	✓	✓										✓			✓			✓					
L Relais	✓																					✓		
6/7 ans	✓	✓	✓																					
8/9 ans	✓	✓	✓																					
10/11 ans	✓	✓	✓																					

5.b Grille de prix

La grille de prix sera identique sur les 2 épreuves pour les femmes et les hommes et récompensera les 3 premiers du scratch.

	Format M	Format L (> 100 inscrits)	Format L (<= 100 inscrits)
1er	300€	500 €	300€
2ème	200 €	350 €	200 €
3ème	150 €	250 €	150 €
4 ème		150 €	
5 ème		100 €	

15.c Trophée du `meilleur grimpeur ”

Sur l’épreuve L Individuel, un trophée sera offert aux concurrents (première femme et premier homme) parcourant un segment repéré par 2 oriflammes le plus rapidement (Récompense cumulable avec le classement scratch ou par catégorie).

ART.17 – RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) Sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Sur l'épreuve L, une zone de propreté sera mise à votre disposition au niveau du point de ravitaillement.

Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction, et stopper la course.

ART.18 – OBJETS TROUVES OU PERDUS

L'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre. Tout objet trouvé peut être ramené au niveau de la zone podium et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement.
Après le 30/09/2025, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

ART.19 – DROITS A L'IMAGE

Toute inscription autorise expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

ANNEXES

Site internet de l'organisation : layractri47.wixsite.com/tcdg
Règlementation sportive 2025 FFTRI : à télécharger ICI
Formulaire info santé : à télécharger ICI
Attestation du formulaire info santé pour majeurs non licenciés : en annexe
Autorisation parentale et attestation questionnaire pour mineurs non licenciés : en annexe
Questionnaire de santé pour mineurs non licenciés : en annexe

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge :

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

→VOUS AVEZ RÉPONDU "**NON**" à toutes les questions : veuillez compléter positivement l'attestation de renseignement de ce questionnaire sur l'autorisation parentale et la joindre à l'inscription.

→VOUS AVEZ RÉPONDU "**OUI**" à au moins une des questions : veuillez consulter votre médecin pour qu'il vous examine et vous remette le cas échéant un certificat médical de non contre- indication à la pratique sportive en compétition et le joindre en complément de l'autorisation parentale à l'inscription.

TRIATHLON
CADETS DE GASCOGNE
SWIM · BIKE · RUN

Autorisation parentale

(À joindre à l'inscription pour les **non licenciés** seulement)

Je soussigné(e) Mr. / Mme / Mlle [1]

Nom : ..... Prénom : .....

Certifie sur l'honneur être le représentant légal

De : Nom : ..... Prénom : ....

Et l'autorise à participer à l'une des épreuves organisées par **Le Triathlon des Cadets de Gascogne** [2] :

- ❒ Triathlon XS du samedi 30 août 2025
- ❒ Triathlon L du samedi 30 août 2025 (individuel ou relais)
- ❒ Triathlon S du dimanche 31 août 2025 (individuel ou relais)
- ❒ Triathlon M du dimanche 31 août 2025 (individuel ou relais)
- ❒ Triathlon Kids du dimanche 31 août 2025

J'ai bien noté que durant toute la manifestation, mon enfant reste sous mon entière surveillance. De ce fait, je dégage de toute responsabilité le comité d'organisation en cas d'éventuel accident ou incident.
Et accepte, en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgence puissent être prises sur la personne du (de la) mineur(e) ci-dessus dénommé(e).

A ..... Signature

Le .....

(1) Rayez la mention inutile – [2] Cochez la case correspondante

---

Attestation du questionnaire de santé

(Pour les mineurs **non licenciés** seulement)

Je soussigné(e) Mr. / Mme / Mlle [1]

Nom : ..... Prénom : .....

Certifie sur l'honneur être le représentant légal

De : Nom : ..... Prénom : ....

☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **négativement à toutes les questions** du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 7 Mai 2021.
☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **positivement à au moins une réponse** du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 7 Mai 2021, et m'engage à joindre un certificat médical datant de moins de six mois à la date de la compétition, article 8 du R.T.S. de la FFTRI)

A ..... Signature

Le .....